

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 20/10/2023
N°2023-58

Nombre de conseillers :15
Présents : 12
Absents : 3
Excusés avec pouvoir : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
11/10/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie, Morgan Michalet, Emmanuel Petat.

Objet : Matériel
Pompiers – demande
De subvention au
S.D.I.S

Membres excusés : Marie-Thérèse VILLECOURT (a donné procuration à Madame Sandrine BRICOURT).

Membres absents : Cindy Rochereau, Romain Grillot.

Le Maire explique aux élus que du matériel pompier a été acheté pour le CPI. Le S.D.I.S. en subventionne une partie à hauteur de 30%. Les achats concernés sont :

- un défibrillateur d'un montant de 1 010.80 € H.T.,
- un tensiomètre d'un montant de 182.24 € H.T.,
- un jeu de colliers cervicaux de type SOBER d'un montant de 120.22 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter auprès du SDIS ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour le matériel pompiers acheté, à savoir :

- le défibrillateur d'un montant de 1 010.80 € H.T.,
- un tensiomètre d'un montant de 182.24 € H.T.,
- un jeu de colliers cervicaux de type SOBER d'un montant de 120.22 € H.T...

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20231020-2023_058-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2023